



**Communiqué**  
**SOUS EMBARGO jusqu'au 14 janvier à 9 h 30**

*Commission parlementaire sur le projet de loi n° 40*

## **Les profs maintiennent la pression sur le ministre Jean-François Roberge et le premier ministre François Legault**

**Québec, mardi 14 janvier 2020** - Profitant de la reprise des travaux de la Commission de la culture et de l'éducation, qui étudie le projet de loi n° 40 modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires, plus de cinquante enseignantes et enseignants, membres de syndicats affiliés à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), ont rappelé leur opposition à ce projet de loi en organisant deux activités de visibilité à Québec. La première s'est déroulée devant une entrée utilisée par les parlementaires pour accéder à l'Assemblée nationale, où une immense bannière a été déployée, alors que la seconde s'est traduite par la présence remarquée d'enseignantes et enseignants aux travaux de la Commission de la culture et de l'éducation. Ces activités de visibilité s'ajoutent à plusieurs autres qui se sont tenues depuis le dépôt du projet de loi, le 1<sup>er</sup> octobre 2019, notamment l'envoi d'une lettre au ministre Jean-François Roberge qui a été signée à ce jour par plus de 10 000 enseignantes et enseignants.

« Malgré les promesses faites par le premier ministre François Legault durant la campagne électorale, le projet de loi n° 40 ne reconnaît pas l'expertise des enseignantes et enseignants et n'améliorera pas le quotidien des élèves jeunes et adultes qui fréquentent le réseau des écoles publiques. Comme la quasi-totalité des organisations qui représentent des acteurs du monde de l'éducation, la FAE demande le retrait du projet de loi. Les profs ont la ferme intention de maintenir la pression et de rappeler au ministre Roberge, ainsi qu'au premier ministre Legault, qu'ils ne veulent pas d'une autre réforme qui nie leur expertise et cherche à les transformer en de simples exécutants », a déclaré Sylvain Mallette, président de la FAE.

Pour la FAE, le projet de loi n° 40 soulève de nombreuses questions, notamment en ce qui concerne la carte scolaire, l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants, les pouvoirs dévolus aux conseils d'établissement et de centres, ainsi que sur ceux accordés aux directions d'établissement, aux gestionnaires du réseau et au ministre de l'Éducation. Alors que le ministre Jean-François Roberge ambitionne de modifier de fond en comble la Loi sur l'instruction publique (LIP), il est incapable de répondre de manière satisfaisante aux questions pourtant légitimes que les profs lui posent.

« Dans les faits, le projet de loi n° 40 ne vise pas à faire disparaître les commissions scolaires puisqu'elles seraient remplacées par d'autres structures dans lesquelles seuls quelques individus, qui obéissent déjà aveuglement aux directives émises par le ministre et l'appareil ministériel, détiendraient tous les pouvoirs, et ce, au détriment des besoins des milieux et des personnels qui travaillent au quotidien auprès des élèves jeunes et adultes qui leurs sont confiés. Les nombreux dysfonctionnements que ne manquera pas d'entraîner le projet de loi justifient amplement que le ministre Roberge et le premier ministre Legault prennent un temps d'arrêt, écoutent véritablement celles et ceux qui travaillent auprès des élèves, et qui connaissent leur prénom, puis posent les gestes qui reconnaîtront réellement l'expertise des

enseignantes et enseignants. Nous réitérons donc notre demande voulant que le projet de loi n° 40 soit retiré », conclut M. Mallette.

**Profil de l'organisation**

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent plus de 45 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que près de 1 700 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et l'Outaouais, dans lesquelles se trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie.

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Hélène St-Pierre, conseillère au service des communications, au 514 297-3346 ou à [h.st-pierre@lafae.qc.ca](mailto:h.st-pierre@lafae.qc.ca)